

## RÉSOLUTION AG-2/19

### ÉTATS FINANCIERS RELATIFS AU CAPITAL ORDINAIRE DE LA BANQUE INTERAMÉRICAIN DE DÉVELOPPEMENT

L'Assemblée des gouverneurs,

#### CONSIDÉRANT :

Que les vérificateurs extérieurs des comptes de la Banque, engagés conformément aux dispositions de la section 2(b)(x) de l'article VIII de l'Accord constitutif de la Banque, ont émis une opinion sans réserve sur les états financiers de la Banque ;

#### DÉCIDE :

D'approuver les états financiers relatifs au Capital ordinaire de la Banque pour l'exercice financier qui a pris fin le 31 décembre 2018, qui comprennent le bilan général, le compte de résultat et bénéfices non distribués ainsi que l'état de la trésorerie.

(Adoptée le 29 mars 2019)